

- En nombre de jours : 280 jours environ

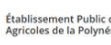
Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	152 401 109 FCFP
Montant total des charges sociales	45 012 767 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	10 026 320 FCFP
Montant des dépenses de formation	129 553 339 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	2	0	0	0		2
Titulaire FPT	0	4	1	1		6
ANFA	1	0	0	0		1
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	1	0	0	0		1
ANT	5	7	0	3		15
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectif	9	11	1	4	0	25
Part en %	36,00%	44,00%	4,00%	16,00%	0%	100%

3.6.1.6 Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA)

Identité visuelle	    
Adresse géographique du siège	Route du belvédère, vallée d'Opunohu, Papetoai, Moorea
Adresse postale	BP 1007 - 98729 Papetoai
Téléphone	40 56 11 34
Courriel	lpa.opunohu@educagri.fr
Site internet	https://www.etablissement-opunohu.com/
Page Facebook	• Lycée d'Opunohu : https://www.facebook.com/lpaopunohu • CFPPA Polynésie : https://www.facebook.com/CFPPA.Polynesie.Francaise • Exploitation Agricole Opunohu : https://www.facebook.com/eaopunohu
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi : 7h00 à 17h00
Directeur	Monsieur Abdallah BAH

	• Exploitation Agricole Opunohu : - Route du Belvédère, Opunohu Moorea, Papetoai
Téléphone	• Lycée d'Opunohu : 40 56 11 34 • CFPPA Polynésie : 40 56 39 45 – 40 42 99 58 • Exploitation Agricole Opunohu : 40 56 13 44

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française
- Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 portant création de l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française, des structures et des instances nécessaires à ses missions (EPTEFPA) (Opunohu)
- Arrêté n° 351 CM du 14 mars 2001 portant organisation administrative, financière et de contrôle de l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (E.P.T.E.F.P.A.) de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

L'Etat et le gouvernement du territoire s'efforcent, par des actions communes, de développer la production agricole au

profit de l'économie de la Polynésie française, et pour ce faire entendent poursuivre et développer leurs actions en matière d'enseignement et de formation agricole.

Pour que l'enseignement et la formation professionnelle permettent aux agriculteurs d'appréhender le mieux possible les contraintes d'une agriculture moderne intégrée dans l'économie locale, il est nécessaire d'accroître les performances du système éducatif agricole et d'améliorer le niveau moyen des compétences techniques des agriculteurs.

Former les jeunes pour qu'ils deviennent des agriculteurs performants et ambitieux, soutenir et accroître les connaissances professionnelles des exploitants agricoles, assurer la formation permanente des cadres de l'agriculture, tels sont les objectifs poursuivis par la présente convention.

La formation de base est organisée de manière décentralisée, à proximité des lieux de résidence de la population concernée. Les autres actions de formation initiale et continue s'effectuent au sein de l'établissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Opunohu (île de Moorea).

Afin d'adapter au mieux les conditions de fonctionnement du dispositif d'enseignement et de formation agricole aux caractéristiques du territoire de Polynésie française, l'Etat et le gouvernement du territoire décident de mettre en oeuvre le transfert de compétence du second cycle de l'enseignement agricole du second degré au territoire de la Polynésie tel que prévu par la loi n° 87-556 du 16 juillet 1987.

L'organisation de ce transfert repose sur les deux principes fondamentaux suivants :

- Affirmation des compétences du territoire, principalement dans l'organisation et le fonctionnement d'un ou plusieurs centres d'enseignement technique et de formation

professionnelle agricole, et dans les éventuels aménagements des enseignements et adaptation des formations ;

- Affirmation des compétences de l'Etat dans le domaine des enseignements et des diplômes (garantie de leur valeur nationale), dans la gestion de la carrière des personnels mis à disposition, et dans le contrôle général de l'exécution de la convention.

Sous l'égide du Haut-commissariat de la République en Polynésie française et sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, l'Etablissement Public de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricoles (EPEFPA) regroupe trois centres constitutifs :

• Le Lycée d'Opunohu

Installé sur le site d'Opunohu depuis le début des années 70, le lycée propose des formations du niveau baccalauréat général, technologique, professionnel, au niveau brevet de technicien supérieur (BTS).

• Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricoles (CFPPA)

Créée en 1994, ce centre est chargé de la formation professionnelle continue pour les adultes dans le secteur primaire. Le CFPPA propose des formations diplômantes et qualifiantes sur les sites de Moorea (siège), de Tahiti (antenne) ainsi que dans les autres archipels en délocalisant l'ensemble de ses formations.

• L'Exploitation Agricole de Opunohu

Cette exploitation de 20 hectares dans la vallée agricole de Opunohu est une unité de production à vocation pédagogique, économique et de développement au service de l'agriculture polynésienne.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire au titre du Lycée d'Opunohu

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	622 894 011 FCFP	13 186 070 FCFP	636 080 081 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	247 000 000 FCFP	-	247 000 000 FCFP
Dépenses	526 489 616 FCFP	197 267 434 FCFP	723 757 050 FCFP
Résultats	96 404 395 FCFP	- 184 081 364 FCFP	- 87 676 969 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 89 950 940 FCFP • En nombre de jours : 75 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Au titre du Lycée d'Opunohu

Montant total des traitements de base	108 813 214 FCFP
Montant total des charges sociales	40 560 093 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	-
Montant des dépenses de formation	1 319 128 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	0	0	0	0		0

ANFA	0	0	0	0		0
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT	0	7	1	0		8
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	43	11	9	0		63
Total effectif	43	18	10	0	0	71
Part en %	60,56%	25,35%	14,08%	0%	0%	100%

3.6.1.7 Fare Tama hau (FTH)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble dénommé ROYAL CONFORT, sis à Fare Ute, avant le pont de Motu Uta, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 9026 – 98716 Pirae
Téléphone	40 48 80 80
Courriel	direction@faretamahau.pf
Site internet	www.faretamahau.pf
Page Facebook	Fare Tama Hau Papeete Facebook
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00 sauf le mercredi, de 8h00 à 17h00
Directrice	Dr Laurence BONNAC

Adresse géographique des annexes - antennes	Maison de l'enfance de Faaa (à côté de l'école Farahei 2 de Puurai) Maison de l'enfance de Punaauia (servitude Assaud devant le service d'hygiène dentaire de Punaauia) Maison de l'enfance de Taravao + antenne de la maison de l'adolescent à Taravao + Espace jeunes d'Afaahiti (route Ohiteitei – Taravao) Maison de l'enfance de Uturoa (à côté de l'école primaire Anne Marie Javouhey de Uturoa) Maison de l'enfance de Taiohae (Hikoei, au-dessus caserne des pompiers Taiohae)
Téléphone	Maison de l'enfance de Faaa (40 50 78 85) Maison de l'enfance de Punaauia (40 50 67 70) Maison de l'enfance de Taravao (40 50 67 75) Equipe mobile de Taravao (40 50 67 80 ou 87 35 55 26) Maison de l'enfance de Uturoa (40 60 20 00) Maison de l'enfance de Taiohae (40 92 00 74) Espace jeunes d'Afaahiti (40 57 50 70)
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00 sauf le mercredi, de 8h00 à 17h00

Maisons de l'enfance de 8h à 16h sauf mardi et jeudi après-midi de 8h à 12h.

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 portant création d'un établissement public administratif chargé de la prise en charge médico-sociale de l'enfant et de l'adolescent
- Arrêté n° 298 CM du 18 février 2004 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé 'Fare Tama Hau' (Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté)

Modifications réglementaires intervenues en 2025

- Arrêté n°130 CM du 7 février 2025 modifiant l'arrêté n°298 CM du 18 février 2004 modifié portant organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif Fare Tama Hau : acte la suppression de l'observatoire de l'enfant et de l'adolescent
- Loi du Pays n°2025-31 du 13 octobre 2025 relative aux « arata'i ora » : Le FTH est retenu comme personne morale de droit public organisatrice d'actions de prévention et de promotion de la santé, de la solidarité et de l'action sociale suivantes pour conclure des conventions avec des arata'i ora pour exercer des missions de sensibilisation, d'animation, d'accompagnement et d'orientation des individus vers les dispositifs et les professionnels dans les domaines de la santé et de l'action sociale.

Nomination du directeur

- Arrêté n° 448 CM du 26 mars 2021 portant nomination de Mme Laurence BONNAC-THERON en qualité de directrice de l'établissement public administratif "Fare Tama Hau"

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP).

Présentation générale et attributions

En partenariat avec les services et autres établissements de la Polynésie française, l'établissement est chargé de coordonner et de mener toutes actions de prévention et de prise en charge médicale, sociale et pédagogique tendant à protéger et aider les enfants, les adolescents et leurs familles.

Il a notamment pour missions :

- D'accueillir, d'écouter, d'informer, de traiter, d'accompagner, de conseiller et d'orienter l'enfant,